

Protocole d'accord relatif à la Direction de la filière production

Suite au préavis de grève déposé par la CGT concernant la filière production, pour la journée du 9/02/2012 pour une durée indéterminée, la direction a reçu la délégation de la CGT afin de discuter des modalités d'un protocole de fin de grève.

Concernant les demandes, la direction apporte les réponses suivantes :

1. « Emploi et comblement des postes vacants » :

- a. Pour rappel, en 2011, 39 postes ont été pourvus.
- b. Pour 2012, la direction s'engage à mettre en consultation 22 postes (dont 4 en redéploiement) sur les 8 sites de la filière, dont la création d'un poste d'un technicien sono à Lille, à la condition que ceux-ci aient fait l'objet avec les élus d'un accord de redéploiement potentiel là où ça le nécessite. Il est à noter que certains de ces postes concernent des chargés de production suite au concours et à la formation associée lancés en 2011.
 - i. Lille : 4 postes
 - ii. Bordeaux : 2 postes (en redéploiement)
 - iii. Nancy : 1 poste (en redéploiement)
 - iv. Strasbourg : 2 postes
 - v. Toulouse : 2 postes (1 en redéploiement)
 - vi. Rennes : 2 postes
 - vii. Marseille : 3 postes
 - viii. Paris : 2 postes
 - ix. Lyon : 4 postes (et 1 sur 2013)
- c. Il est à noter qu'au-delà des présentations de la filière et de son évolution dans chacun des CE concernés, un point sera fait au CCE, précédé de la réunion de la commission ad hoc si cela est nécessaire, afin de suivre l'évolution de l'emploi au sein de la filière.

2. « Augmentation de la prime de disponibilité ».

La direction indique que dans l'état actuel des négociations sur l'accord collectif des personnels de FTV (journalistes et PTA), les éléments relatifs à la prime de disponibilité sont susceptibles d'évoluer notamment en ce qui concerne les contraintes spécifiques liées à l'accord sur le temps de travail et à son organisation.

3. « Prise en compte du repos sur place ».

La direction propose de proroger l'accord actuel au-delà des 15 jours de repos sur place sur la base de calcul de 1 jour de récupération pour 2 jours de repos (à partir du 16^{ème} jour).

La direction s'engage à normaliser le respect des 15 jours de repos sur place maximum dès 2012. Action qu'elle a déjà engagée dès le 2^{ème} semestre 2011 dès qu'elle en a eu connaissance.

S'agissant des points 2 et 3, la direction s'engage, dans le cadre de la négociation sur les annexes « temps de travail », à réévaluer la prise en compte des contraintes couvertes aujourd'hui par la prime de disponibilité et par l'attribution de jours de récupération en contrepartie de repos sur place.

4. « Ouverture de la négociation d'une annexe spécifique sur le temps de travail des salariés de la filière (fiction, vidéo mobile, équipes légères, post-production) »

La direction rappelle sa volonté d'ouvrir des négociations sur des Annexes à l'accord collectif des personnels de France Télévisions en ce qui concerne le Temps de Travail. La Fiction avait déjà été proposée en Annexe, il est également envisagé d'étendre l'ouverture des négociations des Annexes sur le périmètre plus large de la direction des Opérations (dont fait partie la filière) et ce dès le mois de Mars.

5. « Attribution des locaux pour les personnels de la filière dans les sites régionaux »

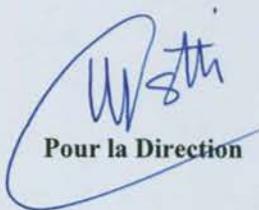
En ce qui concerne la demande spécifique à Strasbourg, la direction indique que l'espace dédié à la vidéo mobile sera attribué et aménagé dans les semaines qui viennent.

La signature du présent protocole vaut levée immédiate du préavis de grève.

Paris, le 8 février 2012



Pour la CGT



Pour la Direction